

Audit accessibilité numérique

L'accessibilité numérique représente la possibilité pour tous les utilisateurs y compris ceux en situation de handicap de percevoir, de comprendre, et d'interagir avec un contenu numérique. Depuis 2012, l'accessibilité numérique est cadrée par une norme internationale ISO. En France, l'obligation légale concerne tous les services en ligne publics (Référentiel Général d'Accessibilité pour les Administrations).

Un audit permet de mesurer efficacement le niveau de conformité de tous contenus (site institutionnel, intranet...) par rapport aux normes en vigueur.

OBJECTIFS

- Rendre les sites web accessibles aux personnes déficientes visuelles,
- Rendre les logiciels et applications métiers accessibles aux salariés,
- Rendre les applications des smartphones accessibles,
- Proposer les actions correctives permettant de rendre accessibles tous ces supports.

MÉTHODOLOGIE ACCESSIBILITÉ SITES WEB

- Évaluation basée sur le référentiel RGAA 3.0 d'un échantillon représentatif de 5 pages de votre site Web (page d'accueil, page des résultats du moteur de recherche, plan du site, pages à fort trafic, etc.),
- Rédaction et présentation du rapport d'audit, listant tous les critères (niveaux A, AA et éventuellement AAA) valides et invalides avec préconisations d'actions correctives,
- En option : test de votre site par un panel d'utilisateurs déficients visuels, permettant de remonter les problèmes d'utilisation et d'ergonomie, tels que la difficulté à trouver l'information, à naviguer à travers l'arborescence du site.

MÉTHODOLOGIE APPLICATIONS SMARTPHONES

- Analyse des applications depuis les types de smartphones souhaités (iOS, Android...),
- Évaluation de leur accessibilité via les technologies d'assistance installées sur ces smartphones,
- Préconisation d'actions correctives.

MÉTHODOLOGIE LOGICIELS MÉTIERS

- Analyse sur le poste de travail du salarié de l'ensemble des logiciels ou applications devant être utilisés,
- Évaluation de leur accessibilité via les technologies d'assistance,
- Préconisation d'actions correctives : recommandations techniques pour adapter le logiciel ou création de scripts.

INTERVENANTS

- Techniciens en informatique adaptée,
- Expert AccessiWeb en Évaluation formé au RGAA 3.0,
- Utilisateurs déficients visuels.



DATES

Sur demande



DURÉE

Selon demande



LIEU

Sur site ou à distance



COÛT

Sur devis



CONTACT

**Fédération des Aveugles
de France**

Service informatique

6 rue Gager-Gabillot

75015 Paris

Tél. : 01 44 42 91 88

Fax : 01 44 42 91 92

secretariat.informatique@

aveuglesdefrance.org